

Projet éducatif École Leventoux



(2023-2027)



Table des matières

- 1. But et définition du projet éducatif**
- 2. Encadrements légaux**
- 3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif**
- 4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif**
- 5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)**
- 6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite**
- 7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement**
- 8. Reddition de compte du projet éducatif**



But et définition du projet éducatif :

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement, ainsi que des représentants de la communauté et du centre de services



Encadrements légaux

La LIP (Loi de l'instruction publique) précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- Présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - La description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - Les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - Les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - La périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec le centre de services scolaires;
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37.3);
- Harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaires conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3 (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaires et le Ministère (LIP, 459.3);
- Assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaires (LIP, articles 37 et 97.1).

Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaires, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par le centre de services scolaires. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaires, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.



Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

L'équipe-école et le conseil d'établissement ont participé à l'élaboration du projet éducatif.



Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Les personnes suivantes ont fait partie de la consultation qui a été réalisée en décembre 2018 et en janvier 2019.

- Les enseignants titulaires
- Les enseignants spécialistes
- Les membres du personnel professionnel et de soutien travaillant à l'école
- Les membres du conseil d'établissement 2022-2023
- Les membres du conseil d'établissement 2023-2024
- Les parents
- Tous les membres du personnel ont été consultés lors de rencontres d'équipe où ces échanges ont eu lieu.
- Les parents ont été consulté lors d'un sondage, en plus des réunions du CÉ.



Contexte dans lequel évolue l'établissement

L'école reçoit les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans et du 1^{er} cycle du primaire de la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Celle-ci comptait 3337 résidents en 2021).

Au 30 septembre 2022, elle comptait 119 élèves soit : 51 au préscolaire et 68 au primaire. On assiste donc à une faible diminution de la clientèle au fil des années. En 2018, l'école comptait 168 élèves.

Aussi :

- Environ (85%) des élèves fréquentent le service de garde de l'école de façon régulière (les élèves du préscolaire 4 ans temps plein sont admissibles).
- L'équipe-école est composée : d'une direction d'école avec des responsabilités pédagogique, 8 enseignants titulaires, de 2 enseignants spécialistes (anglais, éducation physique, musique et arts plastiques), d'une orthopédagogue, de 3 éducatrices spécialisées*, du personnel du service de garde, d'une secrétaire et de deux concierges.
- L'école peut compter sur une bonne stabilité de son personnel, Havre St-Pierre étant la ville de centralité de la Minganie.

* Les élèves handicapés étant intégrés aux classes régulières, le nombre d'éducateurs spécialisés varie selon les besoins de ces élèves.

Certaines caractéristiques de l'école recensées au cours des dernières années sont toujours d'actualité pour illustrer notre réalité:

- ✓ Le climat de l'école est bon, autant dans les classes que dans l'école en général.
- ✓ Les relations entre les élèves et les adultes de l'école sont bonnes.
- ✓ Tous les élèves se sentent généralement heureux à l'école.
- ✓ Les élèves se traitent généralement avec respect, mais on doit intervenir régulièrement pour aider les élèves à développer de meilleures compétences sociales, notamment pour la résolution des conflits.
- ✓ Les enseignants ont un sentiment d'appartenance envers l'école.
- ✓ La communication école-parent est bonne.

- ✓ L'horaire prévoit plus de temps le matin que l'après-midi, ce qui correspond bien à la courbe d'énergie des jeunes élèves.
- ✓ Il est généralement facile d'avoir la participation de parents bénévoles lorsque nous en avons besoin.
- ✓ L'école dispose d'un laboratoire mobile de tablette électronique et de portables.

Autres données du milieu :

L'indice de milieu socio-économique (IMSE)¹ se situe à 3,54 (2^e rang décile)

L'indice du seuil de faible revenu² est de 0,79 (1^{er} rang décile)

Le revenu moyen des familles de Havre St-Pierre est supérieur à la moyenne de la Côte-Nord, elle-même supérieure à la moyenne québécoise. Cependant, l'étude de l'EQDEM * démontre que les enfants arrivant au préscolaire ont plus de vulnérabilités que la moyenne québécoise.

Bien qu'une petite ville, Havre St-Pierre est la ville de centralité de la Minganie avec un centre aquatique, une salle de spectacle, une salle d'entraînement, une bibliothèque municipale et plusieurs associations sportives (soccer, baseball, danse, hockey, patinage artistique...). De plus, la ville est située dans un environnement naturel exceptionnel avec la proximité de l'Archipel Mingan. On compte également quelques clubs de services comme le club Optimiste, les Chevaliers de Colomb, le club Lions et le Centre d'action Bénévole. La Sûreté du Québec est présente et peut à l'occasion offrir des ateliers de sensibilisation aux élèves. Le Centre de santé de la Minganie est également présent sur place.

La vie communautaire est bien vivante avec différents événements comme le Tournoi Olympique de hockey, le festival de la famille, le spectacle de dans Calypso, une équipe de hockey de la catégorie sénior AA, plusieurs tournois de volley-ball et des équipes scolaires de volleyball à l'école secondaire Monseigneur-Labrie. Sans compter les activités de pêche, de chasse et de plein air, la motoneige et les différentes activités d'observation de la nature.

¹Il s'agit d'un indice composé qui utilise la proportion de mères sous-scolarisées (2/3 de l'indice), et la proportion de parents inactifs au niveau de l'emploi (1/3 de l'indice). La sous-scolarité se définit comme étant la proportion de familles dont les mères ont atteint, comme plus haut niveau de scolarité, des études primaires ou secondaires, sans diplôme d'études secondaires. L'inactivité parentale concerne la proportion de familles dont aucun parent ne travaille au moment où a lieu la semaine de référence du recensement canadien.

²Cet indice mesure la proportion de familles vivant près ou sous le seuil de faible revenu, calculé par Statistique Canada. Le seuil de faible revenu se définit comme le niveau de revenu selon lequel on estime que les familles consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion de familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles dans leur milieu de résidence (milieu rural, petite région urbaine, grande agglomération urbaine...).

* Réalisée tous les cinq ans depuis 2012, l'EQDEM est une enquête populationnelle de type recensement qui vise à établir le portrait de l'état de développement des enfants qui fréquentent la maternelle 5 ans et à suivre son évolution dans le temps.



Cohérence avec la PEVR du centre de services scolaires

Notre projet éducatif fait ressortir certaines priorités qui sont en lien avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaires ainsi que la planification stratégique 2023-27 du Ministère de l'éducation. Ainsi, nous assurerons une cohérence d'intervention qui se reflétera dans les éléments identifiés dans le plan d'action de la commission scolaire et celui de notre école.

Nous avons donc des orientations communes en littératie, numératie et concernant le bien-être des élèves (bienveillance). Nous partageons également une préoccupation importante pour agir tôt auprès de nos élèves.



Projet éducatif
École Leventoux
2023-27

Notre mission : Instruire, socialiser et qualifier les enfants de Havre St-Pierre qui nous sont confiés.

Notre Vision : Que ce soit pour les élèves, les membres du personnel ou pour les parents, nous voulons que l'école Leventoux soit l'école qui nous accroche un sourire!

Nos valeurs : Bienveillance, respect et persévérance.

Les enjeux : 1- La réussite de tous les élèves

2- Le bien-être physique et psychologique des élèves

Enjeux, orientations et objectifs

| Enjeux | Orientations | Objectifs | Indicateurs | Cibles |
|---|---|---|--|---|
| La réussite de tous les élèves | 1-Augmenter les compétences en littératie des élèves | -Améliorer les compétences des élèves en lecture -Améliorer les compétences des élèves en écriture. | Le pourcentage d'élèves déclarés « sans risques » à la fin de la deuxième année. | 85% des élèves « sans risque » à la fin de la deuxième année. Actuel : 78% |
| | 2-Augmenter les compétences en numératie des élèves | -Améliorer les compétences des élèves en raisonnement. -Améliorer la compétence des élèves en résoudre | Le pourcentage d'élèves déclarés « sans risques » à la fin de la deuxième année. | 85% des élèves « sans risque » à la fin de la deuxième année. Actuel : 78% |
| Le bien-être physique et psychologique des élèves | Développer et maintenir un climat de bienveillance sain et sécuritaire, propice aux apprentissages et au développement intégral | Faire en sorte que nos élèves aient une vision positive de l'école | Le pourcentage d'élèves qui se sentent heureux à l'école | 90% des élèves se disent heureux à l'école Actuel: Non évalué |



Reddition de comptes du projet éducatif

La reddition de comptes consiste à évaluer notre projet éducatif et à présenter le résultat de cette évaluation à la communauté.

Notre école se doit de suivre et d'analyser le degré d'atteinte des objectifs ainsi que l'efficacité des moyens mis en place pour réaliser ses engagements. Cette réflexion se fera lors de certaines réunions équipe-école.

La direction d'école fera le suivi et l'évaluation du projet éducatif lors des rencontres (3 par année) de suivi avec le directeur général de la commission scolaire.

Le conseil d'établissement transmet au centre de services scolaires son projet éducatif. Il rend également publique son évaluation. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.